



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 17 octobre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJEL Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARECHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard

C.C.V.M : BERGER Joël ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge

C.C.L.L : PROST Jean-Paul

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice

Mandataires : GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

Objet : Ajustement de reversement de la plus-value due au portage unique du contrat Eco-Emballages

**AJUSTEMENT DE REVERSEMENT DE LA PLUS VALUE DUE
AU PORTAGE UNIQUE DU CONTRAT ECO EMBALLAGES**

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Un avenant à la convention d'application du contrat Eco-Emballages a été voté lors du Comité Syndical du 27 juin 2017, afin de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale issue de la loi NOTRÉ.

A performances égales, la nouvelle répartition du gain du portage unique du contrat Eco Emballages s'avère moins avantageuse que la convention initiale pour la Communauté de Communes de Loue Lison.

Il est proposé de compenser cette différence en attribuant un complément de 3 000 € HT au reversement prévu à l'avenant. Ce complément sera transféré depuis la part initialement prévue pour le SYBERT.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le versement d'un complément de 3 000 € HT au titre des soutiens Eco-Emballages à la Communauté de Communes par prélèvement sur la part affectée au SYBERT.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité